



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOIN – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.12.15 10

OBJET : Maison de la Justice et du Droit – avenant n° 13 à la convention

Madame Andrée LIGONNET, adjointe déléguée au développement social et à la prévention, rappelle la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2000 approuvant la convention relative à la création et au fonctionnement d'une Maison de la Justice et du Droit (MJD). Cette convention a été signée le 25 octobre 2000. Elle rappelle également que la commune approuve chaque année l'avenant correspondant à la clé de répartition des frais salariaux du juriste.

Il est proposé la signature d'un avenant n° 13 pour l'année 2014, permettant de fixer la participation financière de notre commune à hauteur de 5 171,05 € pour l'année 2014.

En outre, il est proposé de donner pouvoir au Maire de signer les avenants sur les 3 prochaines années, sous réserve que l'augmentation des charges ne dépassent pas 10 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avenant n° 13 relatif à la nouvelle répartition des frais salariaux du juriste de la Maison de Justice et du Droit (MJD),**
- **APPROUVE le montant 2014 estimé à 5 171,05 €uros,**
- **AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 13 ainsi que les avenants à venir pour les 3 prochaines années soit jusqu'en 2017.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

